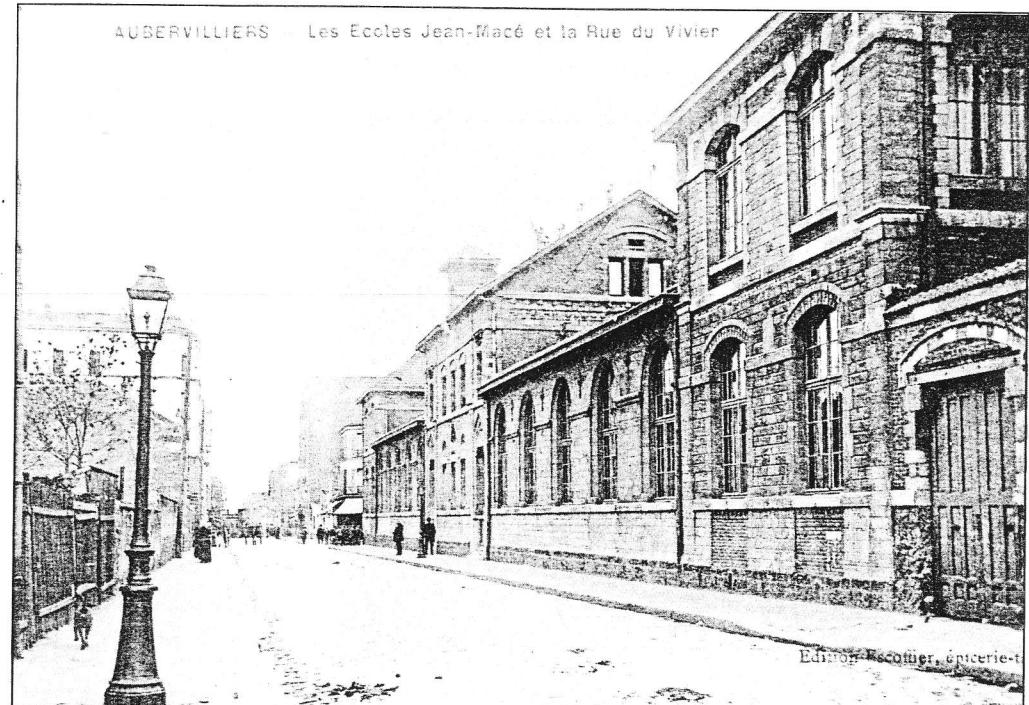


CES FRANÇAIS IMMIGRÉS DES QUATRE-CHEMINS

Abandonnant biens et foyers de nombreux alsaciens-lorrains s'installent, en 1871, dans le quartier. Ils y resteront après la victoire de 1918.

Le 8 octobre 1870, Bismarck, nouveau chancelier du Reich, fait placarder sur les murs de la capitale alsacienne occupée par les troupes prussiennes : « *A partir d'aujourd'hui, Strasbourg sera et restera une ville allemande.* » La réponse des alsaciens est immédiate et unanime : « *Jamais!* » rajoutent-ils en lettres énormes sur ces affiches. Mais l'Alsace, province française, est bel et bien annexée. Très vite, la Lorraine connaît le même sort. Le 10 mai 1871, l'annexion de 14 870 km² et de 1,6 million de personnes est définitivement consacrée par le Traité de Francfort. Pour 250 000 alsaciens et lorrains, ce fut le début de l'exil.



● *Le groupe scolaire de la rue Henri Barbusse construit pour accueillir les enfants alsaciens.*

250 000 « optants » qui refusèrent que leurs enfants n'apprennent plus le français à l'école ; qui refusèrent de devoir désormais eux-mêmes s'exprimer en allemand. Le Reich leurs donnait jusqu'au 31 octobre 1872 pour se prononcer sur leur citoyenneté et quitter le pays. Choix tragique. 250 000 d'entre-eux optèrent pourtant pour la France, abandonnant biens et foyers.

En longues files, ils franchirent la nouvelle frontière de la ligne bleue des Vosges pour venir travailler en région parisienne où l'industrialisation réclamait toujours plus de bras. Beaucoup d'usines ou d'entreprises de ces provinces perdues choisirent elles aussi de s'expatrier et vinrent se réimplanter autour de Paris. Bien souvent elles emportaient dans leurs bagages leur personnel. Ainsi, Aubervilliers accueille en 1871 la verrerie Saint-Gobain de Colmar qui s'installe rue du Landy. Peu à

peu se constituèrent dans plusieurs quartiers de banlieue, et les Quatre-Chemins furent l'un d'entre eux, des îlots de peuplement de ces réfugiés de l'Est, véritables havres de ralliement pour cette population désormais immigrée. Au croisement d'Aubervilliers et de Pantin, le quartier des Quatre-Chemins fut bientôt baptisé « la petite Prusse. »

7 % D'UN COTÉ 54 % DE L'AUTRE

A cheval sur les deux communes, les Quatre-Chemins avaient dès 1860 misé sur l'industrie, profitant de la proximité de Paris, des canaux et du récent chemin de fer pour assurer sa spécificité. Les alsaciens et les lorrains constituèrent une main-

d'œuvre bon marché, souvent qualifiée (surtout dans le textile) et docile. Le handicap de la langue les maintenant dans un isolement de fait, que parfois ils cultivaient, beaucoup pensèrent en effet que la France les avait abandonnés.

Signe de ce repliement culturel ou signe d'une intégration facile ? Les archives sont assez silencieuses sur eux. Le recensement de 1872 fait état de 513 français naturalisés au Quatre-Chemins d'Aubervilliers, soit 7,6 % de la population de quartier. Mais il indique aussi qu'à cette date, « *Les allemands représentent plus de la moitié de la population immigrée* » (54 %). Un chiffre étonnant si l'on songe que la France sort à peine d'une guerre qui a fortement cristallisé les nationalismes de part et d'autre. Il est dès lors singulier qu'autant d'allemands aient choisi de demeurer à Aubervilliers. La proportion descend à 21,5 % en 1876.

Expulsions de vrais allemands? Retours d'alsaciens-lorrains en mal du pays? Naturalisations de ces « vrais-faux » français de l'Est? Ce qui apparaît clairement, c'est que les français naturalisés de 1872 sont devenus quatre ans plus tard des français nés hors du département de la Seine. Dans la rue de Solférino, au cœur de « La petite Prusse », c'est le cas des deux-tiers de la population. Autre chiffre significatif, « En avril 1885, l'abbé Sébille de la paroisse des Quatre-Chemins confessait pour Pâques plus de 700 personnes de langue allemande. »

UN IMMIGRÉ NOMMÉ JEAN MACÉ

Comme toute minorité exilée, cette communauté était solidaire. Les filatures de coton Cartier-Bresson, célèbres pour leur fameux « fil du cheval banc », étaient venues d'Alsace sous le Second Empire s'installer aux Quatre-Chemins. Elle employèrent beaucoup de ces réfugiés. Catholiques fervents au même titre que leurs compatriotes (les alsaciens-lorrains de confession protestante s'exilèrent beaucoup moins), messieurs Cartier-Bresson Frères mirent en pratique dans leur entreprise un catholicisme social fortement inspiré des théories d'Albert de Mun : Ils assuraient le logement à leurs ouvriers et contribuèrent largement au bien-être des âmes par la construction de l'église Saint-Marthe. En 1873, le comité de patronage catholique qu'ils dirigeaient ouvrit « Une nouvelle école spécialement affectée aux jeunes émigrantes alsaciennes. » Trois ans plus tard, « Ils bâtirent et entretenèrent à leurs frais deux écoles, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons, arrachant ainsi au désœuvrement quelques centaines d'enfants », qu'ils ne manquaient pas par ailleurs de faire travailler jusqu'à douze heures par jour à la filature, chose il est vrai habituelle à l'époque. Ce nouveau groupe scolaire situé rue du Vivier (rue Henri Barbusse depuis 1945). Une rue où vécut André Karman dont la famille est venue d'Alsace après 1870 prit le nom de Jean

MOBILE N° 2

TRAITS DU 10 MAI ET DU 11 DÉCEMBRE 1871.

OPTION POUR LA NATIONALITÉ FRANÇAISE.

(1) Dates du jour et du mois.

Le (1)

Quatre Chemins 1872,

(2) Noms de la commune, de l'arrondissement et du département.

par-devant nous, maire de la commune d' Aubervilliers canton d'Aubervilliers arrondissement de Dr. L'Orme (Seine) est comparu (3) Catherine Schneiser épouse de (4) Georges Bergeron dans son journalier d'Aubervilliers venu le à (5) Montbazon canton de Rambouillet (Seine)

(3) Nom et prénoms du déclarant.

est comparu (3)

(4) n du lieu de naissance.

le (5)

le Quatre novembre 1872

âgée ou au moins

tarant.

(6) Les mineurs, quand

era faite séparation :

son père ou de son tuteur, a

lequel, conformément aux articles 2 du Traité du 10 mai et 1^{er} de la Convention additionnelle du 11 décembre 1871, a déclaré opter pour la nationalité française, qu'il entend conserver.

(7) Ajouter, quand la déclaration sera faite collectivement, par le père et ses enfants mineurs :

La déclaration faite tant au nom du personnel du sieur a que comme représentant légal de ses enfants mineurs.

NOTA. Indiquer les noms, lieux et dates de la naissance de chacun des enfants.

La Déclaration faite tant au nom du personnel du sieur a que comme représentant légal de ses enfants mineurs

1^{er} Anne Schneiser née le 8 juillet 1856
2^{me} Adèle Schneiser née le 15 janvier 1860
3^{me} Marie Schneiser née le 13 janvier 1863

Toute trace née à Montbazon (Seine)

(8) On attestation par le maire qu'il ne sait pas signer.



Signature du Déclarant

La déclarante déclare
ne savoir pas signer

Signature du Maire

Baudier

● En signant cette déclaration, ils choisissaient la nationalité française.

Macé, fondateur de la Ligue de l'enseignement, véritable bastion de la République, qui était aussi un alsacien immigré... Le 11 novembre 1918, l'Alsace et la Lorraine redevinrent province française. Mais les archives de la

Ville ne donnent aucune trace d'un retour en masse de ces populations vers leur pays retrouvé. Quarante-huit ans et une guerre s'étaient écoulés.

De quoi créer de nouvelles solidarités. Désormais, ces alsaciens-lorrains étaient aussi d'Aubervilliers.

Brigitte THÉVENOT

Photos : Archives municipales d'Aubervilliers